



Décision de la Présidente n°2026-01

prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Attribution d'un marché de prestation de service portant sur la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale

La Présidente,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs à la Présidente pour la durée du mandat,
Vu les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,
Vu la délibération du conseil communautaire du 27 mars 2024 approuvant le projet d'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale ;
Considérant la consultation lancée selon la procédure adaptée et mise en ligne le 22 octobre 2025, sous la référence ABC2025 sur la plateforme eguadeloupe.com ;
 Considérant la date limite de remise des offres : 1^{er} décembre 2025 à 12 heures (heure locale),
Considérant les offres reçues provenant des soumissionnaires suivants:

Candidats (par ordre de pli reçu)	BIOTOPE – Antenne Caraïbes	GINGER BURGEAP SAS
Type de candidature	Candidat seul	Candidat seul
SIRET	390 613 610 00364	682 008 222 00379
Courriel	caraiibes@biotope.fr	burgeap.dm@groupeginger.com
Montant des offres		
Montant HT	127 790,00 €	89 900,00 €

Considérant la phase de négociation lancée par courrier en date du 12 décembre 2025 auprès des deux soumissionnaires,

Considérant les nouvelles propositions reçues à l'issue de la phase de négociation,

Considérant le rapport d'analyse des offres le 8 janvier 2026 proposant l'attribution du marché à l'entreprise « **BIOTOPE -Antenne caraïbes** » pour son offre au regard de son classement après négociation :

	BIOTOPE – Antenne Caraïbes	GINGER BURGEAP SAS
Type de candidature	seul	Seul, avec deux sous-traitants
SIRET	390 613 610 00364	682 008 222 00379
Courriel	caribes@biotope.fr	burgeap.dm@groupeginger.com
Analyse de l'offre		
Critère Pertinence de l'organisation et des moyens humains dédiés - Sous-critère n°1 : Qualité de l'équipe dédiée : nombre, diplôme, compétences et expérience	Biotope possède une solide expérience dans la réalisation d'études environnementales et d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). L'entreprise a notamment réalisé sept ABC sur le territoire guadeloupéen.	Le bureau GINGER BURGEAP n'a qu'un ABC à son actif, ils ont cependant participé à de nombreux inventaires et diagnostics environnementaux d'envergure. Ils disposent d'une équipe parfaitement qualifiée Bien que l'effectif global soit suffisant, je déplore une mauvaise répartition des tâches concernant les inventaires. Une seule personne est formée pour réaliser les inventaires des chiroptères, de l'avifaune et de l'herpétofaune,
Note sous-critère n°1 sur 10 points	10	9
Critère Pertinence de l'organisation et des moyens humains dédiés - Sous-critère n°2 : Pertinence de l'organisation et de la répartition des tâches entre les membres	La répartition des tâches est exceptionnellement claire, logique et optimale. Les rôles sont définis avec précision, évitent toute ambiguïté ou chevauchement, et exploitent parfaitement les compétences spécifiques de chaque membre. La coordination est explicitée et très efficace	La répartition des tâches est inégales. Certains membres semblent surchargés.
Note sous-critère n°2 sur 10 points	10	4
Note critère Pertinence de l'organisation et des moyens humains dédiés sur 20 points	20,00	13,00
Critère Pertinence de la méthodologie et du planning proposé - Sous-critère n°1 : Cohérence du planning	Bien que le planning proposé soit très détaillé, les délais impartis pour la réalisation des inventaires me paraissent trop restreints.	Il manque des éléments cruciaux dans la planification. Bien que les périodes optimales pour les inventaires soient identifiées, les semaines précises de réalisation ne sont pas indiquées. De plus, le planning est trop succinct, ce qui oblige à consulter l'ensemble des documents pour centraliser l'information
Note sous-critère n°1 sur 10 points	8	6
Critère Pertinence de la méthodologie et du planning proposé - Sous-critère n°2 : Méthodologie d'élaboration de l'ABC (nombre de jours d'inventaire, d'animation, méthode d'inventaire, etc.)	La méthodologie d'élaboration de l'Atlas de Biodiversité Communale (ABC) est très bien structurée et détaillée. Les protocoles sont décrits avec une grande précision. L'inventaire faunistique est très détaillé. Néanmoins, la partie flore est le point faible : le protocole d'étude manque de clarté et est éclipsé par la section bien plus développée sur les habitats. La partie animation est également très complète. Elle prend en compte le grand public, les élus et les scolaires en intégrant le processus d'inventaire, et propose également des formations	La méthodologie d'élaboration de l'Atlas de Biodiversité Communale (ABC) est très bien structurée et détaillée. Les protocoles sont décrits avec une grande précision. L'animation proposée est de qualité. Toutefois, il serait bénéfique d'allouer davantage de jours à la sensibilisation du public et du milieu scolaire sur le thème des sciences participatives, bien que le dispositif actuel reste acceptable.
Note sous-critère n°2 sur 10 points	8	9
Critère Pertinence de la méthodologie et du planning proposé - Sous-critère n°3 : Proposition de démarches de sensibilisation	biotope présente une stratégie d'une richesse thématique et méthodologique exceptionnelle, couvrant l'intégralité des publics cibles de manière pertinente et diversifiée. La note maximale est justifiée par la variété des formats proposés.	Des actions sont prévues pour le grand public et les scolaires, ainsi qu'une sensibilisation des élus et agents. On note cependant un manque de dispositifs pour les acteurs économiques ou associatifs.
Note sous-critère n°3 sur 10 points	10	8
Critère Pertinence de la méthodologie et du planning proposé - Sous-critère n°4 : Livrables (cartographie, couche SIG, etc.)	Le détail des livrables est clair et précis	les livrables attendus sont acceptables.
Note sous-critère n°4 sur 10 points	10	8
Note critère Pertinence de la méthodologie et du planning proposé sur 40 points	36,00	31,00
Prix en € HT issu du DPGF	89 980,00 €	89 900,00 €
Note critère prix sur 40 points*	39,96	40,00
Note globale sur 100 points	95,96	84,00
Classement	1	2

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché de prestation de service à l'entreprise « **BIOTOPE-Antenne Caraïbes** » pour le montant de 89 980,00 € HT,

ARTICLE 2 : Les dépenses seront inscrites au Budget Principal de l'exercice 2026.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : la décision sera communiquée pour information au conseil communautaire dès la tenue de la prochaine réunion.

La présente décision fait l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la CCMG dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification ou de sa transmission au contrôle de légalité si nécessaire. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification ou de sa transmission au contrôle de légalité si nécessaire ou encore à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Présidente si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Grand-Bourg, le 02 février 2026



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : 09 FEV. 2026
- L'affichage le :

09 FEV. 2026